

Rapport de gestion 2008

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice social ouvert le 1^{er} janvier 2008 et clos le 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de cet exercice ainsi que les résolutions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

1

Environnement

L'année 2008 restera gravée dans les mémoires. Une crise économique, la plus grave depuis 1929, a touché tous les pays sur tous les continents.

Début 2008, même les plus pessimistes n'envisageaient pas un tel scénario.

Certes, la crise des crédits hypothécaires « subprimes » américains, apparue lors de l'été 2007, s'était déjà étendue aux autres marchés financiers via les produits structurés. L'ensemble des bourses des pays développés avaient entamé leur recul au second semestre 2007.

Début 2008, l'inquiétude prévalait, mais personne n'avait prévu la sérieuse crise de confiance qui a touché le secteur financier avant de s'étendre à l'économie réelle.

Dès le mois de janvier 2008, les marchés boursiers décrochaient et en France l'affaire Kerviel n'a pas arrangé les choses. Les marchés émergents tenaient encore, cependant que le prix du pétrole flambait. Le sauvetage de la Banque Bear Stearns en mars 2008 a apporté une brève accalmie, puis les marchés sont repartis à la baisse, entraînant également les pays émergents, dont la Chine.

La crise financière a atteint son apogée à la mi-septembre 2008 avec la faillite de Lehman Brothers ; celle-ci a généré une perte de confiance dans le système bancaire et l'a paralysé ; les clients se sont méfiés de leurs banques et il a fallu que les États donnent des garanties pour ramener un peu de sérénité. Les marchés sont restés déprimés jusqu'à un sursaut de courte durée en fin d'année. Sur l'ensemble de l'année 2008, le CAC 40 a baissé de 43 %.

En immobilier, on attendait une accalmie après plusieurs années d'euphorie et on se retrouve en plein marasme. Sur le marché du logement neuf, les mises en chantier ont baissé en 2008 et les ventes se sont effondrées de 40 %. Depuis l'automne, les baisses de prix sont sensibles dans le neuf, comme dans l'ancien. L'immobilier d'entreprise n'est pas épargné avec une chute brutale des volumes d'investissements et des baisses de prix.

Établir des prévisions économiques et financières pour l'année 2009 est un exercice périlleux.

Les mauvaises nouvelles continuent, la crise financière n'est pas terminée, les résultats annoncés par les entreprises sont décevants. Tous les indicateurs sont au rouge et poussent au pessimisme.

Cependant, les réactions des autorités monétaires et les décisions politiques des gouvernements montrent une mobilisation mondiale sans précédent. Le soutien aux banques, l'intervention des États pour dynamiser les marchés de crédit, les plans de relance ambitieux annoncés par le nouveau président américain et par les dirigeants politiques européens ne resteront pas sans conséquences. L'ampleur des effets positifs à attendre est difficilement prévisible, compte tenu du caractère inédit de ces mesures.

Par ailleurs, la baisse des taux courts favorisera en 2009 l'investissement à moyen et long terme au détriment de l'épargne liquide (livrets bancaires, comptes à terme...). En attendant la reprise des marchés actions, des opportunités sont apparues sur le marché des obligations d'entreprises, compte tenu du niveau historiquement haut des « spreads » de crédit.



Rapport de gestion 2008

Les mesures fiscales prises par le gouvernement en faveur de l'immobilier, en particulier la loi Scellier, soutiendront le marché de l'investissement locatif.

Tous ces éléments constituent des opportunités que l'Union Financière de France saisira, afin d'atténuer les effets de la crise sur son activité et d'apporter les meilleurs conseils à ses clients en cette période difficile. Ceux-ci ont plus que jamais besoin d'un Conseiller pour orienter leur épargne, perçue comme incontournable pour préparer l'avenir et faire face aux aléas de la vie.

2

Activité

L'Union Financière de France a été affectée par la situation des marchés financiers et immobiliers et l'aggravation de la crise au cours de l'année 2008.

> 2.1. Le réseau de Conseillers

L'effectif du réseau commercial est resté stable, 883 collaborateurs au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007. Cette stabilité provient :

- > d'un niveau de recrutement élevé, 254 collaborateurs ;
- > d'une augmentation du turn-over, due à la conjoncture.

L'effectif formé a diminué de 5 % ; fin 2008, il était de 681 collaborateurs.

> 2.2. L'activité nouvelle

L'année 2008 marque un coup d'arrêt, après une période de croissance continue depuis 2004. La collecte recule de 25 %. Malgré une aggravation de la situation des marchés au second semestre, l'Union Financière de France a plutôt bien résisté ; les niveaux de collecte des deux semestres sont sensiblement les mêmes.

Le recul a affecté tous les secteurs d'activité, mais il a été plus marqué sur les valeurs mobilières.

L'assurance vie a été soutenue par des offres attractives sur le fonds euros, en particulier « UFF septembre 2009 », qui avec un taux de 5,40 % sur un an a recueilli 75 % des primes uniques au dernier quadrimestre.

Après plusieurs années d'euphorie, les investisseurs ont boudé l'immobilier locatif ; les réservations réalisées par les Conseillers de l'Union Financière de France sont inférieures de 32 % à celles de 2007, qu'elles soient exprimées en montant ou en nombre de lots. En revanche, les SCPI ont mieux tenu, en raison de taux de rendement attractifs.

Sur le marché des entreprises, qui représente 13 % de l'activité commerciale de l'Union Financière de France, les Plans d'Épargne Entreprise et certains produits de retraite gardent des performances commerciales honorables.

La collecte moyenne est de 1,27 M€ par Conseiller, inférieure de 25 % à celle de 2007. Chez les Conseillers formés, elle est de 1,38 M€ pour les Conseillers en Gestion de Patrimoine (marché des particuliers) et 2,21 M€ pour les Conseillers Entreprise.

> 2.3. Les actifs gérés (hors immobilier)

La baisse des actifs de 21 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 est due à la chute des valorisations des supports sous-jacents.

Malgré la crise, la collecte nette de 2008 est positive et s'élève à 56 M€. Elle résulte :

- > de l'alimentation régulière des plans investis en Fonds Communs de Placement, directement ou à travers des contrats d'assurance ;
- > de l'activité de l'année ;
- > des rachats.

L'Union Financière de France montre une bonne capacité à garder les actifs confiés par ses clients. Le taux de fidélisation, indicateur mesurant la part des actifs de début d'année encore présente en fin d'année, est de 92 %, en hausse de 0,3 point par rapport à celui de 2007.

Évolution des actifs gérés

(en milliards d'euros)	2006	2007	2008
Actifs gérés au 1 ^{er} janvier	6,6	7,4	7,5
Collecte nette	0,2	0,1	0,1
Variation de cours	0,6	-	(1,7)
Actifs gérés au 31 décembre	7,4	7,5	5,9

Par ailleurs, l'Union Financière de France suit le patrimoine immobilier de ses clients. Il représente environ 28 000 lots.

3

Ressources humaines

L'effectif total du groupe de l'Union Financière de France était, au 31 décembre 2008, de 1203 collaborateurs, dont 284 chez Ufirance Gestion (incluant 15 CDD) et 919 chez Ufirance Patrimoine. Cette dernière société est presque exclusivement composée du réseau des Conseillers en Gestion de Patrimoine, des Conseillers en Entreprise et de leur encadrement.

Les sociétés du Groupe offrent aux salariés qui le souhaitent, depuis de nombreuses années, la possibilité de travailler à temps partiel. Cette faculté reste modérément utilisée chez UFG (9,15 %) et est marginale (1,30 %) chez UFP.

Le dispositif de recrutement et d'intégration mis en place en 2006 confirme son efficacité. Il a en effet permis le recrutement de 254 nouveaux collaborateurs en 2008 au sein du réseau commercial, soit une légère progression par rapport à 2007 malgré un contexte difficile.

La politique de formation conserve une importance particulière pour les deux sociétés.

Chez UFG, elle a pour objets essentiels : l'accompagnement des évolutions technologiques, les connaissances techniques et l'approche managériale.

Chez UFP, le parcours spécifique de formation des collaborateurs est complété et amélioré chaque année en fonction des évolutions du marché et suite à l'analyse des bilans de formations faits avec les collaborateurs et leur encadrement.

Les dépenses engagées dans ce domaine sont très supérieures aux seuils réglementaires.

Résultats

> 4.1. Résultats consolidés

Le produit net bancaire (161,2 M€) est inférieur de 20 % à celui de 2007.

Les commissions de placement (62,9 M€) ont baissé de 24 %. Cette baisse reflète le recul de 25 % de la collecte, avec toutefois des différences selon les secteurs d'activité. La baisse est plus forte sur les valeurs mobilières, alors que les commissions reçues en immobilier bénéficient du bon niveau des réservations en 2006 et 2007.

Les commissions de gestion (92,1 M€) sont en baisse de 17 %, en raison :

- > d'une baisse de 12 % des actifs gérés moyens qui en constituent l'assiette ;
- > d'une modification de la structure des actifs ; diminution de la part des Fonds Communs de Placement au profit d'actifs moins rémunérateurs (fonds euros, SCPI).

Ainsi, globalement, les commissions perçues par l'Union Financière de France s'élèvent à 155 M€, montant inférieur de 20 % à celui de 2007.

Le résultat financier comptable est de 5,5 M€ ; il comporte 2,9 M€ de plus-values réalisées.

En période de crise, le modèle de l'Union Financière de France présente une flexibilité qui permet d'amortir les effets sur le résultat de la baisse des commissions reçues.

Le caractère variable des rémunérations des commerciaux (64,8 M€) entraîne des évolutions qui reflètent celles de la collecte et des actifs. Globalement, les frais de personnel commercial ont diminué de 17 % entre 2007 et 2008, alors que l'effectif est resté stable.

Les frais de personnel administratif représentent un montant de 22,1 M€, en hausse de 6 % par rapport à celui de 2007, mais cela est dû à des éléments exceptionnels, les frais de personnel courants n'augmentant que de 1 %.

Une action volontariste sur les autres frais généraux a permis de réaliser une baisse de 10 % entre 2007 et 2008. Leur montant en 2008 est de 26 M€.

Globalement, les charges d'exploitation de 2008 (112,9 M€) sont inférieures de 12 % à celles de 2007.

Le recul de 20 % du PNB et de 12 % des charges d'exploitation conduit à une baisse de 35 % du résultat d'exploitation, qui est de 48,3 M€ en 2008.

Le résultat net consolidé de l'année 2008 est de 30,9 M€, ce qui représente une baisse de 36 % par rapport à celui de 2007.

La situation nette consolidée, après distribution prévue au titre de 2008, s'élève à 90 M€.

> 4.2. Résultats de la Société mère, Union Financière de France Banque

En raison de l'intégration opérationnelle des activités du Groupe, les chiffres sociaux sont difficilement interprétables isolément. Le résultat net de l'Union Financière de France Banque s'élève en 2008 à 36 M€.

La situation nette de l'Union Financière de France Banque, après distribution prévue au titre de 2008, s'élève à 108 M€. Ce montant est supérieur à trois fois le niveau de fonds propres exigé par les nouvelles normes de calcul du ratio de solvabilité Bâle II (environ 36 M€).

> 4.3. Résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société Union Financière de France Banque au cours des cinq derniers exercices.

5

Prévention des risques

La prévention des risques est une préoccupation majeure de la Direction Générale et du Conseil d'Administration de l'Union Financière de France Banque.

La hiérarchisation des risques majeurs du Groupe de l'Union Financière de France, en fonction de leur impact possible et de leur probabilité, est formalisée dans un tableau de bord qui a été mis à jour en 2008 à l'occasion de chaque Comité d'Audit.

Cela permet à ce comité un contrôle périodique sur l'évolution des impacts potentiels résiduels des risques majeurs, après examen de l'avancement et du résultat des actions préventives et de protection mises en œuvre pour les contenir.

L'évolution de ces risques ou l'émergence de nouveaux risques, ainsi que l'existence et l'efficacité des actions mises en œuvre pour leur contention, font l'objet d'un suivi permanent de la Direction Générale de l'Union Financière de France Banque.

Compte tenu de l'activité de l'Union Financière de France Banque, ses ratios prudentiels bancaires sont largement supérieurs, et de manière constante, aux exigences réglementaires.

Au 31 décembre 2008, les ratios étaient les suivants :

- > solvabilité : 20 % ;
- > liquidité : 3 312 % ;
- > grands risques : 0 % ;

6

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net consolidé s'élève à 30,9 M€.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter le bénéfice net social de 35 988 194,26 €, augmenté du « report à nouveau » de 1 245 108,70 €, soit un total de 37 233 302,96 €, de la façon suivante :

- > distribution d'un dividende de 2 € net par action, soit 32 462 452 € ;
- > dotation à la réserve légale pour 3 151,15 € ;
- > le solde en « report à nouveau » pour 4 767 699,81 €.

Les dividendes revenant aux actions détenues par la Société au moment de la mise en paiement seront affectés au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option, avant la mise en paiement du dividende, pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer la date de mise en paiement du dividende au 8 mai 2009. Compte tenu de l'acompte de 1 € versé le 6 novembre 2008, le dividende donnerait lieu au versement d'un solde net de 1 € par action.

Rapport de gestion 2008

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, au titre des trois exercices précédents :

En euros	2005	2006	2007
Dividende par action	2,55 €	2,90 €	5,00 €

7

Perspectives

Les perspectives économiques pour 2009 laissent penser que l'activité et les résultats de l'Union Financière de France resteront affectés par une conjoncture défavorable. Celle-ci pèsera tant sur le résultat opérationnel que sur la valorisation des placements pour compte propre. Ceux-ci sont investis pour 75 % en liquidités et placements monétaires et pour le solde en produits sensibles aux fluctuations des marchés. La poursuite de la baisse de ces derniers pourrait donc affecter à ce titre le résultat du premier semestre 2009.

Cependant, en cette période de crise, les Français épargnent et ont besoin de conseils pour choisir les meilleurs investissements à réaliser pour le futur. C'est une opportunité pour l'Union Financière de France de faire valoir ses atouts : une sélection rigoureuse des produits mobiliers et immobiliers, des Conseillers disponibles et compétents et un suivi personnalisé des clients.

Les actions prévues en 2009 visent à renforcer la compétitivité de l'Union Financière de France : innovations produits permettant de saisir les opportunités de marché, présence accrue auprès de la clientèle et amélioration de la qualité de service.

Tout en investissant pour l'avenir, l'Union Financière de France restera attentive à la maîtrise des frais généraux, afin de maintenir une bonne rentabilité. À cet égard, la flexibilité des rémunérations du réseau commercial constitue un avantage concurrentiel.

8

Actionnariat

Au 31 décembre 2008, Aviva Vie détenait 74,31 % du capital de la société.

Les contrats d'épargne et de retraite commercialisés par l'Union Financière de France sont des produits Aviva Vie, à l'exception toutefois des contrats de retraite collective article 39. Les actifs sous-jacents sont les FCP de la gamme Union Financière de France et un fonds en euros géré par AVIVA Investors France.

La gestion financière de certains Fonds Communs de Placement Union Financière de France est assurée par AVIVA Investors France, mais cette délégation de gestion n'intervient qu'à l'issue d'un processus de sélection ouvert, fondé sur les seules qualités des gérants et non sur l'appartenance à un même groupe. À fin 2008, la part des actifs des FCP gérés par AVIVA Investors France était de 41 %.

À notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possédait 5 %, ou plus, du capital de l'Union Financière de France Banque au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008, la Société n'a été avisée d'aucun franchissement de seuils légaux ou statutaires de détention de ses actions ou de ses droits de vote.

Le FCP UFF Épargne, support du Plan d'Épargne Groupe détenait, au 31 décembre 2008, 523 539 actions, soit 3,22 % du capital de la Société.

9

Organisation du Conseil d'Administration

L'Union Financière de France Banque se réfère aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF selon les modalités décrites dans le rapport du Président joint au présent rapport de gestion, qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil d'Administration adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

Les statuts (article 12) prévoient que le Conseil d'Administration est composé, sauf situation particulière, de 3 à 18 membres, nommés pour 6 ans et rééligibles. Il en comptait 7 au 31 décembre 2008.

Deux d'entre eux sont administrateurs indépendants et n'ont de lien ni avec la maison mère AVIVA FRANCE, ni avec le management de l'entreprise. Ils sont seuls à percevoir des jetons de présence (voir ci-après).

La liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 figure ci-après au § G page 82.

Chaque administrateur s'engage, conformément à la charte d'administrateur, ayant pris effet à compter de l'Assemblée Générale du 21 avril 2005, à détenir au moins 100 actions de la Société.

En 2008 le Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises, le taux de participation des administrateurs a été de 81 %. Il a plus particulièrement travaillé à l'examen et à l'arrêté des comptes semestriels et annuels, à la préparation et à la convocation de l'Assemblée Générale Mixte, au suivi des activités du Groupe, à l'examen des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, et à l'analyse de la politique de recrutement. Il a également, conformément à l'autorisation qui lui en avait été donnée par l'Assemblée Générale du 21 avril 2005, mis en œuvre une nouvelle attribution gratuite d'actions conforme au règlement approuvé lors de sa séance du 22 avril 2005. Il a par ailleurs arrêté et approuvé le nouveau règlement d'attribution gratuite d'actions dans le cadre de la nouvelle autorisation qui lui a été donnée, pour une durée de 38 mois, par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 17 avril 2008, de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Le Conseil d'Administration a aussi pris connaissance de deux rapports relatifs à l'exercice 2008 :

- le rapport annuel du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne ;
- le rapport annuel sur le contrôle interne et la prévention des risques.

Dans ses séances des 26 septembre et 3 décembre 2008, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de 2 nouveaux administrateurs, Nicolas SCHIMEL, nommé également Directeur Général de la Société, et Jean-Pierre MENANTEAU en remplacement de Bruno ROSTAIN et Manuel GOMEZ, démissionnaires.

Nicolas SCHIMEL, diplômé de l'École polytechnique, de l'ENSEAE, de l'IEP de PARIS, également actuaire IAF et diplômé de la Stanford Business School, était précédemment Directeur Général Adjoint de GENERALI CONSEILS. Sa cooptation à titre provisoire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sera soumise à ratification de la présente Assemblée Générale d'Actionnaires.

Quant à Jean-Pierre MENANTEAU, il est diplômé de l'ESSEC, de l'IEP de PARIS et de l'ENA. Il a été nommé le 1^{er} décembre 2008 Président Directeur Général d'AVIVA France, après avoir été successivement membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit à compter du 31 août 2007, puis Président du Directoire d'AVIVA FRANCE à compter du 1^{er} octobre 2008. Sa cooptation à titre provisoire pour la durée restant à



Rapport de gestion 2008

courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sera soumise à ratification de la présente Assemblée Générale d'Actionnaires.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 septembre 2008, a par ailleurs pris acte de la démission de Hani GRESH de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter du 30 septembre 2008. Après avoir assuré la Direction Générale de la Société depuis septembre 2002, celui-ci a en effet décidé, en accord avec les dirigeants d'Aviva Vie, actionnaire majoritaire, de prendre sa retraite à compter de fin 2008.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a dû, conformément aux dispositions légales (article L 225-51-1 du Code de Commerce) et à l'article 15 des statuts, opter pour l'un des deux modes d'exercice de la Direction Générale prévus par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions. Le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a ainsi confirmé Hani GRESH dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, sans rémunération, jusqu'au 30 septembre 2009 et nommé Nicolas SCHIMEL en qualité de Directeur Général de la Société, pour la durée du mandat du Président.

L'activité du Conseil d'Administration est complétée par celle du Comité des Rémunérations (cf. § 10) et du Comité d'Audit (cf. § 11).

10

Rémunérations des mandataires sociaux

Le Comité des Rémunérations, dont le Président du Conseil d'Administration traite dans son rapport annexé au rapport de gestion, s'est réuni trois fois en 2008, les 7 février, 4 mars et 26 septembre. Composé de Philippe GESLIN, Hani GRESH, Nicolas SCHIMEL et Jean-Pierre MENANTEAU, il est présidé depuis le 3 décembre 2008 par ce dernier. Il était précédemment présidé par Bruno ROSTAIN jusqu'au 30 septembre 2008.

Il est chargé de proposer au Conseil d'Administration les modalités et le montant de la rémunération des mandataires sociaux. Il fixe les modalités et le montant des rémunérations de l'encadrement supérieur du réseau commercial. Il fait des propositions d'attribution d'actions gratuites au Conseil d'Administration qui les arrête.

La rémunération du Président Directeur Général (en fonction jusqu'au 30 septembre 2008) est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie variable est égale à 2 pour 1000 du résultat net consolidé du Groupe de l'Union Financière de France, augmentée de 5000 € par point de croissance du chiffre d'affaires commercial dans la limite d'un maximum fixé à 80000 €, et ce à compter de l'exercice 2007. Il a été décidé qu'en 2008 l'évolution du chiffre d'affaires serait appréciée par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2004, soit 928 M€.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

La rémunération du nouveau Directeur Général, nommé à ces fonctions à compter du 1^{er} octobre 2008, comporte une partie fixe et une partie variable.

La partie variable s'élève à 1,5 pour mille du résultat net consolidé d'Union Financière de France Banque et d'un bonus de 5000 € par point de croissance annuelle du chiffre d'affaires commercial limité à 80000 €. Il bénéficie d'une voiture de fonction et d'une assurance chômage souscrite par la Société auprès de la GSC, à effet du 1^{er} janvier 2009.

Quant à la rémunération du Directeur Général Délégué, elle est composée également d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie variable est égale à 1,5 pour 1 000 du résultat net consolidé du Groupe si la croissance du chiffre d'affaires commercial annuel par rapport à l'exercice antérieur est inférieure ou égale à 5 %. Et elle est égale à 1,8 pour 1 000 si la croissance du chiffre d'affaires est supérieure ou égale à 15 %. Elle est calculée par interpolation linéaire entre 1,5 pour 1 000 et 1,8 pour 1 000 si la croissance du chiffre d'affaires est comprise entre 5 % et 15 %.

Cette partie variable ne peut être inférieure à 33 000 € ni supérieure à 66 000 €. Il a été décidé qu'en 2008, l'évolution du chiffre d'affaires commercial serait appréciée par rapport à celui de l'exercice 2004, soit 928 M€.

Seuls les deux administrateurs indépendants (Philippe GESLIN et Ghislain DE BEAUFORT) perçoivent des jetons de présence. Le montant des jetons de présence pour 2008 a été fixé à 20 000 € et a été réparti par part égale entre les deux bénéficiaires.

Le Comité des Rémunérations formule également des propositions d'attributions d'actions gratuites pour les mandataires sociaux.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux en 2008 sont précisées dans les différents tableaux ci-dessous :

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007	Exercice 2008
Hani GRESH⁽¹⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	494 365,69 €	453 544,65 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	136 306,50 €	166 405,60 €
TOTAL	630 672,19 €	619 950,25 €
Nicolas SCHIMEL⁽²⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)		129 459,94 €
TOTAL		129 459,94 €
Martine SIMON CLAUDEL⁽³⁾		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	206 532,05 €	206 711,41 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	58 806,00 €	69 484,87 €
TOTAL	265 338,05 €	276 196,28 €

(1) Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2008 – Président du Conseil depuis le 1^{er} octobre 2008.

(2) Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2008.

(3) Directeur Général Délégué.



Rapport de gestion 2008

Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Hani GRESH Président Directeur Général⁽¹⁾				
Rémunération fixe	337 239,69 €	337 239,69 €	334 218,65 €	334 218,65 €
Rémunération variable	154 400,00 €	154 400,00 €	116 600,00 €	116 600,00 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant ⁽²⁾	Néant ⁽²⁾
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	2 726,00 €	2 726,00 €	2 726,00 €	2 726,00 €
TOTAL	494 365,69 €	494 365,69 €	453 544,65 €	453 544,65 €
Nicolas SCHIMEL Directeur Général⁽³⁾				
Rémunération fixe			129 010,94 €	129 010,94 €
Rémunération variable			Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle			Néant	Néant
Jetons de présence			Néant	Néant
Avantages en nature			449,00 €	449,00 €
TOTAL			129 459,94 €	129 459,94 €
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	140 532,05 €	140 532,05 €	140 711,41 €	140 711,41 €
Rémunération variable	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €	66 000,00 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	206 532,05 €	206 532,05 €	206 711,41 €	206 711,41 €

(1) Président Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2008 – Président du Conseil depuis le 1^{er} octobre 2008.

(2) Ne comprend pas le capital constitutif (861 672 euros) correspondant au bénéfice d'un régime de retraite sur-complémentaire souscrit par Aviva France pour les cadres dirigeants auprès de l'assureur CARDIF.

(3) Directeur Général à compter du 1^{er} octobre 2008.

Tableau 3 – Les jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Philippe GESLIN		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Ghislain DE BEAUFORT		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix en euros
Hani GRESH	N° 9 Date : 18.03.2003	8 012	18,58
Nicolas SCHIMEL		Néant	Néant
Martine SIMON CLAUDEL		Néant	Néant
TOTAL		8 012	18,58

Tableau 5 – Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des Actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité ⁽¹⁾	Conditions de performance ⁽²⁾
Hani GRESH	N° : 14 Date : 18.03.2008	6 320	18.03.2012	18.03.2014	
Martine SIMON CLAUDEL	N° : 14 Date : 18.03.2008	2 639	18.03.2012	18.03.2014	
TOTAL		8 959			

(1) Le Conseil d'Administration du 18.03.2008 a décidé que :

- les actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général (Hani GRESH) ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions ;
- 30 % des actions attribuées gratuitement au Directeur Général Délégué (Martine SIMON CLAUDEL) devront être conservées par elle au nominatif jusqu'à la cessation de ses dites fonctions.

(2) Conditions d'attribution pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué :

La base de calcul est la rémunération annuelle brute de l'année au titre de laquelle se fait l'attribution.

Deux critères sont retenus qui s'ils sont atteints permettent d'attribuer un équivalent en euros de 32,5 % de la base. Les valeurs possibles d'attribution sont donc entre 0 % et 65 %.

La conversion en actions gratuites se fait suivant le cours moyen des trois derniers mois de l'année.

Le premier critère porte sur les nombres de recrutements de l'année et le second critère sur le nombre de collaborateurs formés.

Pour l'année 2008 le Comité des Rémunérations du 4 mars 2008 a fixé les seuils à 200 recrutements pour le plancher et 250 recrutements pour le plafond concernant le premier critère, et à - 15 collaborateurs formés pour le plancher et + 15 collaborateurs formés pour le plafond concernant le second critère. Ce chiffre plafond pouvant s'apprécier au 31 décembre 2008 ou au 15 février 2009 (sous réserve d'être positif au 31 décembre).

Tableau 6 – Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14
Date du Conseil d'Administration	18.03.2003	16.03.2004	22.04.2005	14.03.2006	20.03.2007	18.03.2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :						
Hani GRESH	17 500	17 500	5 000	4 000	3 755	6 320
Nicolas SCHIMEL	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Martine SIMON CLAUDEL	Néant	12 500	2 500	1 900	1 620	2 639
Point de départ d'exercice des options	18.03.2003	16.03.2004	22.04.2005	14.03.2006	20.03.2007	18.03.2008
Date d'expiration	18.03.2009	18.03.2010	22.04.2009	14.30.2010	20.03.2011	18.03.2012
Prix de souscription ou d'achat	18,58	32,32	0	0	0	0
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2008	17 500	0	0	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	0	30 000	7 500	5 900	5 375	8 959



Rapport de gestion 2008

Tableau 7 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées, d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	25 060	25,56	12 174	12 790	96

Tableau 8 – Dirigeants Mandataires Sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite (3)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hani GRESH Président Directeur Général		X	X		X			X
Nicolas SCHIMEL Directeur Général	X ⁽¹⁾		X		X			X
Martine SIMON CLAUDEL Directeur Général Délégué	X ⁽²⁾		X			X		X

(1) la nomination de Nicolas SCHIMEL en qualité de Directeur Général est antérieure à la recommandation AFEP/MEDEF du 6.10.2008 sur le cumul entre un contrat de travail et un mandat social.

(2) la recommandation AFEP/MEDEF du 6.10.2008 sur le cumul entre un contrat de travail et un mandat social ne s'applique pas au Directeur Général Délégué.

(3) conformément à la convention signée entre AVIVA FRANCE et UFFB, autorisée par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2008

11

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs non en charge de fonctions exécutives à l'Union Financière de France Banque : Jean-Luc FRANÇOIS, Directeur Général Finances d'AVIVA France, Philippe GESLIN, administrateur indépendant et ex-PDG de l'Union Financière de France Banque de 1988 à 1997, et Ghislain DE BEAUFORT, administrateur indépendant et Hani GRESH, Président du Conseil d'Administration d'Union Financière de France Banque.

Jean-Luc FRANÇOIS est le Président du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2008, en présence des Commissaires aux Comptes, selon un calendrier principalement rythmé par les dates des Conseils d'Administration. Le taux de participation des administrateurs a été de 100 %.

Le Comité d'Audit prépare les délibérations du Conseil d'Administration, par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne et de prévention des risques. Il définit des orientations pour le contrôle interne et ses activités, et en suit les résultats.

Il supervise l'élaboration des rapports réglementaires sur le contrôle interne et la prévention des risques, prend connaissance des programmes de travail des Commissaires aux Comptes, recueille leurs commentaires sur les comptes et participe à leur nomination.

Est porté par ailleurs à sa connaissance tout événement susceptible d'avoir un impact sur les comptes, tout risque émergent et toutes conclusions d'audits internes ou externes.

L'activité du Comité d'Audit a principalement porté en 2008 sur :

- > la validation des comptes de l'exercice 2007 et du 1^{er} semestre 2008 ;
- > l'examen d'un tableau de bord semestriel de suivi des indicateurs clés ;
- > la validation du rapport annuel sur le contrôle interne et la prévention des risques (97-02), relatif à l'exercice 2007 (incluant les programmes de travail 2008 du Responsable du Contrôle périodique et du Responsable du Contrôle permanent et de la conformité) ;
- > la validation du rapport annuel du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne, relatif à l'exercice 2007 ;
- > le suivi de l'évolution des risques majeurs de l'Union Financière de France Banque, par la communication et le commentaire à chaque réunion du Comité d'Audit, d'une actualisation de l'évaluation de leurs risques résiduels, avec une grande attention portée en 2008 au suivi des risques liés à la crise financière et aux mesures de contention mises en œuvre dans ce contexte ;
- > le suivi de la réalisation des travaux mis en œuvre afin que l'information comptable et financière d'Union Financière de France Banque obtienne la certification SOX ;
- > l'examen des résultats des programmes de travail 2008 des Commissaires aux Comptes, du Responsable du Contrôle périodique, et du Responsable du Contrôle permanent et de la conformité ;
- > la validation des programmes de travail 2009 de ces trois entités de contrôle.
- > l'examen des règles de gestion de la trésorerie ainsi que leur respect.

12

Déclarations des opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Conformément aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier et aux dispositions du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les actionnaires sont informés des opérations sur le titre réalisées au cours de l'exercice 2008 par les mandataires sociaux et les dirigeants, selon les détails ci-après :



Rapport de gestion 2008

Opérations sur le titre réalisées au cours de l'exercice 2008

Prénom/nom	Date de levée ou date de cession	Nombre d'options levées	Prix de souscription	Montant de la levée	Nombre d'options cédées	Cours de cession	Montant brut de la cession
Mandataires sociaux							
Hani GRESH	26.02.2008	4 012	18,58	74 542,96	4 012	34,60	138 815,20
	06.06.2008	101	18,58	1 876,58	101	30,49	3 079,49
	09.06.2008	1 000	18,58	18 580,00	1 000	30,20	30 200,00
	10.06.2008	619	18,58	11 501,02	619	30,20	18 693,80
	11.06.2008	250	18,58	4 645,00	250	30,20	7 550,00
	12.06.2008	131	18,58	2 433,98	131	30,20	3 956,20
	18.06.2008	88	18,58	1 635,04	88	30,30	2 666,40
	02.09.2008	1 811	18,58	33 648,38	1 811	31,01	56 151,50
Membres du Comité de Direction							
Murielle DAVEAU	12.03.2008	2 630	32,84	86 369,20	2 630	33,50	88 105,00
	13.03.2008	55	32,84	1 806,20	55	33,50	1 842,50
	14.03.2008	3 315	32,84	108 864,60	3 315	33,50	111 052,50
Christian GIULIANI	31.03.2008	10	32,32	323,20	10	35,20	352,00
	04.04.2008	86	32,32	2 779,52	86	35,20	3 027,20

Les actionnaires sont informés par ailleurs que :

- > Nicolas SCHIMEL a acquis :
 - le 31.07.2008 1 264 actions au cours unitaire de 27,45 € pour un montant total de 34 696,80 € ;
 - le 01.08.2008 1 000 actions au cours unitaire de 28,02 € pour un montant total de 28 020 € ;
 - le 04.08.2008 736 actions au cours unitaire de 28,19 € pour un montant total de 20 755,20 € ;
 - le 20.08.2008 1 000 actions au cours unitaire de 30,37 € pour un montant total de 30 370 € ;
 - le 31.10.2008 2 000 actions au cours unitaire de 24 € pour un montant total de 48 000 €.
- > Ghislain DE BEAUFORT a, le 03.12.2008
 - acquis 96 actions au cours unitaire de 20,69 € pour un montant total de 1 986,24 € ;
 - cédé 555 actions au cours unitaire de 20,31 € pour un montant total de 11 273,49 €.

13

Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés en 2008 par l'Union Financière de France Banque et ses filiales intégrées globalement pour la mission confiée au collège des Commissaires aux Comptes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Réseau Ernst & Young				Cailliau Dedouit et Associés			
	2007		2008		2007		2008	
	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
1 – Audit								
1.1 Commissariat aux Comptes	189	100 %	177	100 %	42	100 %	49	100 %
2 – Autres prestations	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOTAL DES HONORAIRES	189	100 %	177	100 %	42	100 %	49	100 %

Nous n'avons confié à nos Commissaires aux Comptes aucune autre mission en dehors de leur mandat de Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe.

14

Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de son activité, l'Union Financière de France n'est pas concernée par l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de Commerce relatif aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement.

15

Rachat par la Société de ses propres actions

Au cours de ses séances du 22 avril 2005, du 28 avril 2006, du 27 avril 2007 et 18 avril 2008, le Conseil d'Administration en application des autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2005 (6^e résolution), du 27 avril 2006 (5^e résolution), du 26 avril 2007 (5^e résolution) et du 17 avril 2008 (5^e résolution) a décidé de procéder à des rachats d'actions de la Société à hauteur de 4,5 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 728 916 actions.



Rapport de gestion 2008

Rachat par la Société de ses propres actions

Dans ce cadre, la Société a procédé à l'achat de 341 983 de ses propres actions, à savoir :

Période	Nombre de titres achetés		Total titres achetés	Montant en €	Prix d'achat moyen par action en €	Nombre de titres vendus		Total de titres vendus	Montant en €	Prix de vente moyen par action en €	Nombre de titres cumulés	Montant cumulé en €
	Mandat d'achat	Mandat de liquidité				Mandat d'achat	Mandat de liquidité					
mai-05	3 317	514	3 831	138 548,79	36,17	150	150	5 409,34	36,30	3 681	133 139,45	
juin-05	20 384	2 015	22 399	817 508,77	36,50	1 264	1 264	45 741,97	36,62	24 816	904 906,25	
juil-05	32 658	1 522	34 180	1 243 442,65	36,38	1 581	1 581	59 608,25	37,70	57 415	2 090 740,65	
août-05	19 281	1 660	20 941	818 799,48	39,10	894	894	33 667,49	39,25	77 462	2 875 872,64	
sept-05	8 468	1 400	9 868	389 909,31	39,51	1 082	1 082	41,847,02	40,08	86 248	3 223 934,93	
oct-05	25 892	2 245	28 137	1 082 560,42	38,47	1 727	1 727	67 557,38	39,15	112 658	4 238 937,97	
nov-05		993	993	37 092,11	37,35	875	875	33 807,92	38,00	112 776	4 242 000,16	
déc-05		2 217	2 217	82 590,81	37,25	1 722	1 722	65 448,05	37,57	113 271	4 259 324,92	
jan-06		801	801	32 111,53	40,09	1 342	1 342	51,030,46	41,07	112 730	4 240 405,99	
fév-06	50 000	1 475	51 475	2 324 709,35	45,16	50 000	2 405	52 405	1 913 648,69	46,66	111 800	4 651 466,83
mars-06	8 607	936	9 543	449 147,43	47,07		886	886	39,189,81	47,36	120 457	5 061 424,45
avril-06	25 848	354	26 202	1 257 996,64	48,01	25 000	633	25 633	992 563,09	49,56	121 026	5 326 858,00
mai-06	10 924	2 001	12 925	595 920,85	46,11		1 058	1 058	48 435,92	46,77	132 893	5 874 342,93
juin-06	34 891	1 629	36 520	1 578 314,54	43,22		1 117	1 117	50 302,72	43,49	168 296	7 402 354,75
juil-06	17 218	1 140	18 358	739 872,12	40,30		586	586	25 525,92	40,22	186 068	8 116 700,95
août-06	2 512	1 921	4 433	189 765,84	42,81		2 599	2 599	113 499,49	45,53	187 902	8 192 967,30
sept-06		2 333	2 333	109 335,73	46,86		3 064	3 064	138 682,91	46,97	187 171	8 163 620,12
oct-06		1 425	1 425	67 208,61	47,16		1 476	1 476	68 204,99	47,40	187 120	8 162 623,74
nov-06		1 278	1 278	60 172,98	47,08		1 025	1 025	47 776,90	47,50	187 373	8 175 019,82
déc-06		643	643	30 964,96	48,16		688	688	32 226,56	48,62	187 328	8 173 758,22
jan-07		631	631	31 459,80	49,86		859	859	40 688,92	50,28	187 100	8 164 529,10
fév-07		870	870	44 880,90	51,59		650	650	31 293,75	52,55	187 320	8 178 116,25
mars-07	17 306	1 265	18 571	923 860,36	49,75		650	650	31 949,57	50,29	205 241	9 070 027,04
avril-07	36 761	1 120	37 881	1 879 734,90	49,62	25 000	1 485	26 485	1 045 380,50	50,58	216 637	9 904 381,44
mai-07	16 099	1 010	17 109	842 954,71	49,27		349	349	17 339,62	49,45	233 397	10 729 996,53
juin-07	19 659	1 750	21 409	1 027 838,92	48,01		985	985	48 351,77	48,16	253 821	11 709 483,68
juil-07	5 175	807	5 982	277 337,21	46,36		903	903	43 798,14	46,90	258 900	11 943 022,75
août-07		6 629	6 629	297 089,01	44,82		5 767	5 767	268 962,27	45,02	259 762	11 971 149,49
sept-07		15 986	15 986	650 582,60	40,70		13 880	13 880	589 153,40	40,49	261 868	12 032 578,69
oct-07		13 666	13 666	575 925,34	42,14		19 089	19 089	791 778,45	42,51	256 445	11 816 725,58
nov-07		17 321	17 321	717 498,80	41,42		12 853	12 853	537 388,42	41,23	260 913	11 996 835,96
déc-07		12 682	12 682	511 977,82	40,37		12 166	12 166	495 338,69	40,42	261 429	12 013 475,09
jan-08		17 232	17 232	594 154,09	34,48		15 408	15 408	569 714,99	33,94	263 253	12 037 917,19
fév-08		17 411	17 411	620 454,38	35,64		19 988	19 988	694 595,50	35,96	260 676	11 963 773,07
mars-08	11 000	17 782	28 782	1 044 848,85	36,30	11 000	18 590	29 590	1 124 899,96	37,87	259 868	11 883 721,96
avril-08	13 363	24 599	37 962	1 346 889,94	35,49		21 276	21 276	792 554,19	36,98	276 554	12 438 057,71
mai-08	9 314	13 924	23 238	757 388,44	32,59		12 138	12 138	409 367,66	32,87	287 654	12 786 078,49
juin-08	8 601	14 746	23 347	695 596,61	29,79		14 867	14 867	4468 792,63	30,05	296 134	13 012 882,47
juil-08	7 776	11 250	19 026	518 940,16	27,28		12 402	12 402	360 188,97	27,33	302 758	13 171 633,66
août-08	175	6 322	6 497	191 702,32	29,51		8 197	8 197	234 045,55	29,83	301 058	13 129,290,43
sept-08	21 129	10 321	31 450	911 824,77	28,99		9 254	9 254	272 272,93	29,50	323 254	13 768 842,27
oct-08	14 642	10 123	24 765	641 959,56	25,92		10 325	10 325	286 280,30	25,96	337 694	14 124 521,53
nov-08		7 262	7 262	162 636,17	22,40		5 174	5 174	131 085,46	22,58	339 782	14 156 072,24
déc-08	2 944	6 333	9 277	191 750,18	20,67		7 076	7 076	165 028,69	21,06	341 983	14 182 793,73
CUMUL	443 944	259 544	703 488	27 505 258,94		111 000	250 505	361 505	13 322 465,21		341 983	14 182 793,73

Nota : ventes d'actions anciennes/achats d'actions nouvelles par voie de bloc, en février et avril 2006 (respectivement pour 50 000 et 25 000 actions), en avril 2007 pour 25 000 actions et en mars 2008 pour 11 000 actions.

Les achats ont tous été réalisés par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ODDO CORPORATE FINANCE, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et d'un mandat d'achat.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 250 505 actions ont été revendues.

Dans le cadre du mandat d'achat, les actions ainsi achetées ont vocation à être attribuées gratuitement aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement, et ce conformément aux dispositions des articles L 225-197-1 et suivants.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 341 983 de ses propres actions, soit 2,11 % du capital dont la valeur évaluée au cours d'achat était de 14 182 793,73 €.

16

Rapport spécial sur les options

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que la Société est tenue d'établir, conformément à la loi, un tableau des options consenties et exercées par les mandataires sociaux et les dix salariés non mandataires sociaux de la Société (dont le nombre d'options consenties et exercées est le plus élevé) pendant l'exercice 2008.

Ce rapport est mis à votre disposition au Siège de la Société quinze jours avant l'Assemblée Générale.

17

Rapport sur les attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration prend acte du fait que la Société est tenue d'établir, conformément à la loi, un tableau des attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux dix salariés non mandataires sociaux de la Société (dont le nombre d'attributions est le plus élevé) pendant l'exercice 2008.

Ce rapport est mis à votre disposition au Siège de la Société 15 jours avant l'Assemblée Générale.

18

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale

Nous soumettons à votre vote les résolutions suivantes :

> 18.1. La partie Extraordinaire

Réduction de la durée du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans et modification corrélative de l'article 12 alinéa 2 des statuts (Résolution 1)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de réduire la durée du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans, et ce afin d'être en conformité avec les recommandations visées dans le rapport de l'AFEP et du MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. L'article 12 alinéa 2 des statuts serait en conséquence modifié comme suit « au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés pour quatre ans et rééligibles ».

Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue d'annuler des actions (Résolution 2)

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions



Rapport de gestion 2008

de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 4,5 % du capital par période de 24 mois.

Le Conseil d'Administration serait habilité à réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes.

Il serait habilité par ailleurs à procéder aux modifications consécutives des statuts ainsi qu'à toute déclaration ou formalité exigée par les textes en vigueur.

> 18.2. La partie Ordinaire

Approbation des comptes annuels, affectation des bénéfices de l'exercice 2008 et fixation du dividende (Résolutions 3-4-5)

Au vu des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à approuver :

- > les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir en 2008 un bénéfice net de 35 988 194,26 € contre 43 301 390,70 € au 31 décembre 2007 ;
- > les comptes consolidés de l'exercice 2008 qui font ressortir un bénéfice net de 30 901 893,15 € contre 48 266 008,33 € au 31 décembre 2007 ;
- > les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du CGI qui s'élèvent à 3 082,38 €, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 1 061,23 €.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale un dividende par action de 2 €, lequel sera mis en paiement dès le vendredi 8 mai 2009.

Compte tenu de l'acompte de 1 € versé le 6 novembre 2008, le dividende donnera lieu au versement d'un solde net de 1 €.

Conventions et engagements réglementés (Résolutions 6-7-8)

L'Assemblée Générale des Actionnaires est appelée à approuver le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

À cet égard, nous vous précisons que quatre conventions réglementées ont été conclues au cours de l'exercice 2008, dont deux d'entre elles entrent dans le champ d'application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA). Ce texte prévoit que les engagements pris au bénéfice des dirigeants par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions de dirigeant, ou postérieurement à celles-ci, doivent être autorisés par le Conseil d'Administration et soumis à des conditions de performance puis approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Ces conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée (et présentés en détail dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes) sont les suivants :

- a) En raison de la cessation de ses mandats au sein du Groupe de l'Union Financière de France et de son départ à la retraite, Hani GRESH bénéficie :
- > d'un régime de retraite surcomplémentaire qui est celui souscrit par AVIVA FRANCE pour les cadres dirigeants auprès de l'assureur CARDIF. Ce régime prévoit de garantir un complément de retraite égal à

12 % du salaire dépassant cinq plafonds annuels et demi de la Sécurité Sociale, le salaire incluant les primes mais excluant toute attribution gratuite d'actions sur la base de la dernière année pleine d'activité. La première annuité de rente réversible versable à Hani GRESH s'élève à 37 224 € bruts, le capital constitutif s'élevant à 861 672 € (plus une contribution de 6 %).

La conclusion d'une convention réglementée entre AVIVA FRANCE et l'Union Financière de France Banque relative à la prise en charge par cette dernière du coût financier découlant de ce régime a été autorisée par le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 septembre 2008 et déclarée aux Commissaires aux Comptes.

Il est précisé que cet engagement de retraite supplémentaire à prestations définies, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2008, n'entre pas dans le champ d'application de la loi TEPA, conformément au dernier alinéa de l'article L 225-42-1 du Code de Commerce, et n'a donc pas à être soumis à des conditions de performance.

- > d'une indemnité de départ d'un montant brut de 330 000 € dont le versement en 2009 sera subordonné à la confirmation de l'atteinte des objectifs ci-dessous :
 - le développement du fonds de commerce mesuré par la croissance de la collecte moyenne par Conseiller constatée sur la période d'exercice du mandat (de 2003 à 2008) par rapport à la période antérieure (de 1999 à 2002) ;
 - l'amélioration de la rentabilité de l'investissement pour les actionnaires mesurée par la croissance du BPA moyen constatée sur la période d'exercice du mandat (de 2003 à 2008) par rapport à la période antérieure (de 1999 à 2002) ;
 - le maintien de l'efficacité économique de l'entreprise, mesuré par l'évolution du ratio frais généraux sur actifs constatée sur la période d'exercice du mandat (de 2003 à 2008) par rapport à la période antérieure (de 1999 à 2002).

b) En cas de rupture, à l'initiative de la Société, du contrat de travail qui lie Nicolas SCHIMEL à la Société UFIFRANCE GESTION (hormis le cas de licenciement pour faute grave ou lourde et la mise à la retraite), celui-ci percevra une indemnité de rupture incluant toute autre indemnité légale ou conventionnelle ayant le même objet, d'un montant brut correspondant à une année de rémunération (rémunération annuelle fixe à laquelle s'ajoutera la rémunération variable versée dans les douze derniers mois précédant la notification de la rupture). Les rémunérations (fixe + variable) à prendre en compte seront celles versées au niveau d'une des entités du Groupe de l'Union Financière de France et à quelque titre que ce soit.

Cet engagement, autorisé par le Conseil d'Administration, dans sa séance du 26 septembre 2008, entre, conformément à l'article L 225-22-1 du Code de Commerce, dans le champ d'application de la loi TEPA et est donc soumis à des conditions de performance. Le versement de cette indemnité sera soumis à la réalisation de l'objectif d'une croissance positive du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009, étant entendu que de nouveaux objectifs pourront être fixés lors du renouvellement de Nicolas SCHIMEL le 30 septembre 2009.

Ratification de la cooptation de Nicolas SCHIMEL en qualité d'administrateur (Résolution 9)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation, décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 26 septembre 2008, de Monsieur Nicolas SCHIMEL en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Bruno ROSTAIN démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2010 sur les comptes de l'exer-



Rapport de gestion 2008

cice clos le 31 décembre 2009, compte tenu de la réduction de la durée statutaire du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans.

Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Pierre MENANTEAU en qualité d'administrateur (Résolution 10)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation, décidée par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 3 décembre 2008, de Monsieur Jean-Pierre MENANTEAU en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Manuel GOMEZ démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale, compte tenu de la réduction de la durée statutaire du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MENANTEAU (Résolution 11)

En raison de la réduction de la durée du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre MENANTEAU .

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Renouvellement du mandat d'administrateur de la Société AVIVA FRANCE (Résolution 12)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de la Société AVIVA FRANCE.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hani GRESH (Résolution 13)

En raison de la réduction de la durée du mandat des administrateurs de six ans à quatre ans, il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour la durée statutaire de quatre ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Hani GRESH, lequel devait arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2010.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nomination de Monsieur Manuel GOMEZ en qualité d'administrateur (Résolution 14)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer, pour la durée statutaire de quatre ans, Monsieur Manuel GOMEZ en qualité d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nomination de Monsieur Jean-François DEBROIS en qualité d'administrateur (Résolution 15)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de nommer, pour la durée statutaire de quatre ans, Monsieur Jean-François DEBROIS en qualité d'administrateur de la Société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions (Résolution 16)

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration a poursuivi la mise en œuvre de sa politique de rachat de ses propres actions.

L'autorisation existante arrivant à échéance en octobre 2009, il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'Administration d'une nouvelle autorisation lui permettant de poursuivre sa politique de rachat en fonction des opportunités.

Le bilan détaillé des opérations réalisées figure au paragraphe 15 « Rachat par la Société de ses propres actions » du rapport de gestion.

Cette autorisation porterait sur un maximum de 4,5 % du nombre total des actions composant le capital social (soit 730 405 actions).

Elle aurait pour objectifs :

- > d'effectuer des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché dans la limite de 0,5 % du montant du capital social,
- > d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 4 % du montant du capital social,
- > de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée de ce jour.

Le prix d'achat par action ne pourrait être supérieur à 50 €.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois.

Fixation des jetons de présence (Résolution 17)

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer, au titre de l'exercice 2009, une somme maximum de 160 000 € de jetons de présence, dont la répartition incombera au Conseil d'Administration. Cette augmentation du montant des jetons de présence (20 000 € précédemment) est motivée, d'une part, par un surcroît de charge et de responsabilité pour les administrateurs en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des règles de gouvernance des sociétés cotées, et d'autre part, par l'augmentation du nombre d'administrateurs concernés.

Pouvoirs pour formalités (Résolution 18)

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée.

Comptes consolidés

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Caisses, banques centrales		44	62
Actifs financiers disponibles à la vente	6.1	117 282	73 174
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.2	28 752	26 961
À vue		15 658	13 075
À terme		13 094	13 886
Actifs d'impôts courants		-	5 324
Actifs d'impôts différés	8.4.2	3 595	3 626
Autres actifs et créances diverses	6.3	38 751	24 174
Immeuble de placement	6.5.2	9 385	9 053
Immobilisations corporelles	6.5.2	28 106	26 898
Immobilisations incorporelles	6.5.1	1 352	586
TOTAL DE L'ACTIF		227 267	169 858

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Dettes envers la clientèle	7.2	6 389	6 944
<i>Comptes d'épargne à régime spécial (à vue)</i>		3 890	4 381
<i>Autres dettes (à vue)</i>		2 499	2 563
Passifs d'impôts courants		2 182	
Passifs d'impôts différés	8.4.2	5 182	3 619
Autres passifs et dettes diverses	7.3	40 227	39 784
Provisions	7.5	12 612	13 232
TOTAL DES DETTES		66 592	63 579
Capitaux propres part du Groupe		160 675	106 279
- <i>Capital souscrit & primes liées</i>		35 518	36 784
- <i>Réserves consolidées</i>		91 796	58 074
- <i>Acompte sur dividende</i>		(17 532)	(15 883)
- <i>Gains latents ou différés</i>		2 627	(3 598)
- <i>Résultat de l'exercice</i>		48 266	30 902
Intérêts minoritaires		0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7.1	160 675	106 279
TOTAL DU PASSIF		227 267	169 858

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés		2 617	2 397
Intérêts et charges assimilés		(1)	(1)
Produits des commissions	8.1	196 202	157 211
<i>FCP</i>		64 435	47 528
<i>Assurance</i>		75 659	62 537
<i>Immobilier</i>		38 696	32 519
<i>Entreprise</i>		17 412	14 627
Charges des commissions	8.1	(2 026)	(2 257)
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		4 192	3 117
Produits des autres activités		1 702	991
Charges des autres activités		(205)	(281)
PRODUIT NET BANCAIRE		202 481	161 177
Charges générales d'exploitation		(124 548)	(109 933)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(3 369)	(2 946)
Résultat brut d'exploitation		74 564	48 298
Coût du risque		-	-
Résultat d'exploitation		74 564	48 298
Gains et pertes nets sur autres actifs		-	-
Résultat avant impôt		74 564	48 298
Impôt sur les bénéfices	8.4	(26 298)	(17 396)
Résultat net de l'ensemble consolidé		48 266	30 902
<i>Intérêts minoritaires</i>		0	0
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		48 266	30 902
Résultat par action	8.2	3,02	1,94
Résultat dilué par action	8.2	2,98	1,92



Comptes consolidés

Variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées*	Gains/pertes latents ou différés	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
CAPITAUX PROPRES							
AU 1^{ER} JANVIER 2007	34 640	73 118	3 580	47 185	158 523	0	158 523
Affectation résultat 2006		47 185		(47 185)	0		0
Augmentation de capital	2 318				2 318		2 318
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	2 400				2 400		2 400
Solde du dividende au titre de 2006		(28 684)			(28 684)		(28 684)
Actions propres détenues	(3 840)	177			(3 663)		(3 663)
Autres (dont variations des actifs disponibles à la vente)			(953)		(953)		(953)
Acompte sur dividende 2007		(17 532)			(17 532)		(17 532)
Résultat 2007				48 266	48 266		48 266
CAPITAUX PROPRES							
AU 31 DÉCEMBRE 2007	35 518	74 264	2 627	48 266	160 675		160 675
Affectation résultat 2007		48 266		(48 266)	0		0
Augmentation de capital	789				789		789
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	2 646				2 646		2 646
Solde du dividende au titre de 2007		(62 214)			(62 214)		(62 214)
Actions propres détenues	(2 169)	(81)			(2 250)		(2 250)
Autres (dont variations des actifs disponibles à la vente)		(2 161)	(6 225)		(8 386)		(8 386)
Acompte sur dividende 2008		(15 883)			(15 883)		(15 883)
Résultat 2008				30 902	30 902		30 902
CAPITAUX PROPRES							
AU 31 DÉCEMBRE 2008	36 784	42 191	(3 598)	30 902	106 279	0	106 279

* Réserves consolidées diminuées des acomptes sur dividendes versés.

Tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Résultat consolidé avant impôts		74 564	48 298
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 229	2 946
+/- Dotations nettes aux provisions		442	620
+/- Autres mouvements		2 028	2 160
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements		5 699	5 726
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(3 735)	7 184
- Charge d'impôts		(26 298)	(17 396)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(30 033)	(10 212)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(A)	50 230	43 812
+/- Flux liés aux actifs financiers	10.1	(19 095)	34 614
+/- Flux liés aux immeubles de placement			
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 760)	(640)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(B)	(20 855)	33 974
Dividendes versés aux actionnaires	10.2	(46 216)	(78 097)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		2 318	789
Achats et ventes d'actions propres		(3 663)	(2 251)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(C)	(47 561)	(79 559)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C)		(18 186)	(1 773)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		46 982	28 796
Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif)		153	44
Autres comptes (actif et passif)		46 829	28 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		28 796	27 023
Caisses, banques centrales, CCP (actif et passif)		44	63
Autres comptes (actif et passif)		28 752	26 960
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(18 186)	(1 773)



Comptes consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 février 2009.



1

Présentation des comptes consolidés

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au Règlement CE n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil du 19 juillet 2002, le Groupe Union Financière de France (le Groupe) a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes existantes au 31 décembre 2008, dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2009 et qui auraient une incidence sur les comptes consolidés du Groupe, n'a été effectuée.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'Union Financière de France Banque, S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2008. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.



2

Information sur le Groupe

> 2.1. Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction, notamment lors de l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions. Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers. Les réalisations définitives des opérations pour lesquelles la Direction a eu recours à des estimations pourraient s'avérer différentes de ces estimations.

> 2.2. Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe n'est pas sujette à une saisonnalité particulière du fait des marchés sur lesquels intervient le Groupe.



3

Présentation des états financiers

En l'absence de modèles imposés par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau de flux de trésorerie) est conforme à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) N° 2004-R03 du 27 octobre 2004.

> 3.1. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, banque centrale, les créances sur les établissements de crédits (échéance inférieure à 3 mois).

4

> 3.2. Résultats par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice à l'exception des actions propres détenues. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat par action des effets de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Principes de consolidation**> 4.1. Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'Union Financière de France Banque, S.A. et de ses filiales au 31 décembre 2008.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes ou transactions intragroupe, ainsi que les produits, les charges provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Compte tenu du contrôle exclusif dont dispose leur Société mère, toutes les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucun mouvement n'est intervenu depuis le 31 décembre 2007 au titre du périmètre de consolidation, des pourcentages de contrôle et d'intérêt.

	Formes juridiques	Pourcentages de contrôle	Pourcentages d'intérêt		Total
			Direct	Indirect	
UFIFRANCE PATRIMOINE	S.A.S.	100,00	100,00		100,00
UFIFRANCE GESTION	S.A.S.	100,00	100,00		100,00
SEGESFI	S.A.	100,00	90,49	9,39	99,88
UFF INTERNATIONAL	S.A.	100,00	100,00		100,00
NEWTON GESTION LUXEMBOURG	S.A.	100,00	0,02	99,98	100,00

Sociétés françaises :

- > **UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE** est la société holding, dépositaire des Fonds Communs de Placement.
- > **UFIFRANCE PATRIMOINE** est la société commerciale du Groupe. Elle assure la diffusion des produits et le suivi de la clientèle par l'intermédiaire du réseau de Conseillers qui lui est rattaché.
- > **UFIFRANCE GESTION** est le courtier d'assurance et l'agent immobilier du Groupe.
- > **SEGESFI** est la société de gestion de la SCPI Uifrance Immobilier.

Sociétés étrangères :

- > **UFF INTERNATIONAL S.A.** est la société luxembourgeoise, à statut de SOPARFI, détenant la participation étrangère du Groupe.
- > **NEWTON GESTION LUXEMBOURG S.A.** est la société de conseil et d'assistance de la SICAV à compartiments multiples Newton Luxembourg.



Comptes consolidés

> 4.2. Entité consolidante

Les comptes consolidés du Groupe sont intégrés globalement dans les comptes consolidés d'AVIVA France. Au 31 décembre 2008, AVIVA France détient 74,31 % du capital de l'Union Financière de France Banque. La note 9.1 « Informations relatives aux parties liées » présente les éléments concernant les opérations du Groupe avec le Groupe Aviva France.

> 4.3. Information sectorielle

Le Groupe est dédié au conseil en création et gestion de patrimoine. Son activité est caractérisée par la commercialisation de produits de gestion de patrimoine diversifiés. Dans ce contexte et au regard de la gestion du Groupe, un seul secteur d'activité est considéré. De même, compte tenu de la clientèle, exclusivement française, un seul secteur géographique est considéré.

5

Principes comptables et méthodes d'évaluation

> 5.1. Reconnaissance des produits et charges des commissions

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Selon la norme, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces avantages peuvent être évalués de façon fiable.

Comme présenté à la note 8.1., le Groupe distingue les commissions de placement (commissions de diffusion et de prélèvement) et les commissions de gestion (commissions sur encours).

Les commissions de diffusion sont comptabilisées en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients ou lors de l'acceptation des contrats par la compagnie d'assurance et pour l'immobilier, lors de la signature de l'acte d'acquisition devant notaire. Les commissions de prélèvement sont comptabilisées en produits lors de l'investissement.

Les commissions sur encours sont comptabilisées en produits mensuellement, trimestriellement ou annuellement selon leur nature.

Les commissions constatées en charge correspondent à des frais divers liés aux opérations avec la clientèle.

Les commissions versées au réseau commercial, classées en « charges générales d'exploitation », sont comptabilisées en charge concomitamment au produit qui les génère.

> 5.2. Investissements et autres instruments financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39 (« Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ») peuvent être classés selon le cas en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ni jusqu'à leur échéance.

Prêts et créances

Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur y inclus les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Les gains ou pertes liés aux variations de juste valeur sont comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôt avec reclassement ultérieur en résultat lors de la cession des titres.

La juste valeur des instruments négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la clôture. Dans le cas contraire, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation ou par référence à des transactions de marché.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à chaque clôture pour déterminer s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit faire l'objet d'une dépréciation. Pour les instruments de capitaux propres considérés comme disponibles à la vente, une baisse au moins égale à 30 % sur une durée au moins égale à six mois est considérée comme une indication d'une diminution durable de sa valeur. En présence d'une telle indication, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en compte de résultat. Les améliorations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres.

La constatation d'une perte de valeur des instruments de dette disponibles à la vente est basée sur les mêmes critères que ceux relatifs aux instruments de capitaux propres.

> 5.3. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », la valeur brute des immobilisations incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et, le cas échéant, des pertes de valeurs constatées.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées ; les dépenses engagées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation s'est dépréciée.

Les immobilisations incorporelles du Groupe correspondent principalement à des logiciels acquis ou aux coûts de développement de logiciels développés en interne. Ils sont amortis suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée (de 1 à 3 ans) et à partir de la date de mise en service.

> 5.4. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés, selon l'approche dite par composants, sur la durée d'utilité de l'actif et selon le mode correspondant au rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.



Comptes consolidés

Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles du Groupe se présentent comme suit :

Composants	Actifs immobiliers		Actifs mobiliers	
	Immeuble haussmannien (avenue d'Iéna)	Immeuble non haussmannien (Boulogne*)	Matériel et mobilier de bureau	5 ou 10 ans linéaire
Gros œuvre	80 ans	60 ans	Matériel informatique	5 ans dégressif
Clos & couvert	30 ans	25 ans		
Autres	20 et 15 ans	20 et 15 ans		
	Mode linéaire			

* L'immeuble de Boulogne-Billancourt est considéré comme un immeuble d'exploitation pour la partie occupée par le Groupe et comme un immeuble de placement pour la partie louée à des tiers (cf. note 6.5.2).

> 5.5. Immeubles de placement

La partie de l'immeuble de Boulogne-Billancourt détenue à des fins de placement est classée dans ce poste. Conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », ces actifs sont enregistrés initialement au coût d'acquisition, y compris les coûts de transaction. Comme l'y autorise la norme IAS 40, le Groupe a choisi l'option d'évaluer son immeuble de placement selon les dispositions de la norme IAS 16 sur les immobilisations corporelles (cf. note 5.4.).

> 5.6. Dépréciations d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. S'agissant des immeubles détenus par le Groupe, leur valeur recouvrable est déterminée par référence aux évaluations d'experts indépendants.

> 5.7. Actions propres détenues

Toutes les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat de ses propres actions en vue d'une attribution gratuite aux collaborateurs et d'un mandat de liquidité sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

> 5.8. Plans de souscription d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

Les options de souscriptions d'actions ou pour 2005, 2006, 2007 et 2008 l'attribution gratuite d'actions, sont accordées aux dirigeants mandataires sociaux et à certains salariés du groupe.

Ces engagements sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Ils sont enregistrés à la juste valeur des instruments accordés à la date d'attribution. La valeur des options tient compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché (taux sans risque, cours de l'action, volatilité) et d'une hypothèse de turn-over des bénéficiaires.

S'agissant de transactions réglées en instruments de capitaux propres, cette valeur est enregistrée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits (soit 4 ans) avec une contrepartie en capitaux propres.

Comme évoqué précédemment, le Groupe a mis en œuvre les dispositions transitoires d'IFRS2 concernant les transactions réglées en instruments de capitaux propres et n'a appliqué IFRS2 qu'aux instruments attribués après le 7 novembre 2002 et dont la date d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

> 5.9. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

> 5.10. Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les impôts exigibles de la période ou des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passifs ou actifs d'impôts courants selon qu'ils ne sont pas encore payés ou l'ont trop été.

Par ailleurs, des impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, report en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces éléments pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas l'objet d'actualisation.

Pour la période, le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal, soit l'ensemble des différences temporelles.

> 5.11. Avantages au personnel

Régimes de retraite complémentaire

L'ensemble des salariés du Groupe (soit 1 203 collaborateurs au 31 décembre) bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurance. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées (1 011 K€ au 31 décembre 2008) constituent des charges de l'exercice.

Indemnités de départ en retraite

Une provision est constituée dans les comptes consolidés pour faire face au paiement des indemnités de départ en retraite des salariés. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetés (estimation de l'engagement au terme de la carrière). Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de 65



Comptes consolidés

ans selon les catégories de personnel. Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation.

Les impacts relatifs à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 sur le montant de l'engagement ont été considérés comme une modification du régime actuel et ont été traités en « coût des services passés », soit un étalement du coût y afférent sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés concernés.

Régimes de retraite supplémentaire garantie

Conformément aux principes généralement admis, les régimes qualifiés de « régime de retraite supplémentaire garantie » au bénéfice de certaines catégories de personnel sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement (soit 862 K€ au 31 décembre 2008).

La valeur actualisée de l'engagement du Groupe et la juste valeur des actifs de couverture de cet engagement donnent lieu chaque année à une évaluation actuarielle tenant compte des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel concerné, ainsi que d'une probabilité d'âge de départ à la retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires de référence, du taux de rendement attendu des actifs de couverture et d'un taux d'actualisation.

L'excédent de la valeur actualisée de l'engagement vis-à-vis des bénéficiaires sur la juste valeur des actifs de couverture est provisionné à l'arrêt.

Taux d'actualisation

Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du Groupe est déterminé par référence à un taux du marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{re} catégorie. Le taux d'actualisation des engagements du Groupe est de 5,86 % au 31 décembre 2008, contre 5,25 % au 31 décembre 2007 (l'effet d'une variation de 0,5 % du taux d'actualisation sur l'engagement est estimé à 350 K€).

Écarts actuariels

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux de turn-over...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces derniers sont comptabilisés directement en résultat.

L'ensemble des engagements de retraite (IFC et retraite surcomplémentaire) vis-à-vis du personnel en activité du Groupe sont comptabilisés au bilan en provisions pour risques et charges. Les mouvements de provision sont classés en résultat financier (pour la fraction relative aux résultats d'actualisation) et en charges de personnel (coûts liés aux droits acquis par les salariés au cours de l'exercice).

6

Informations complémentaires sur l'actif

> 6.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente 73 174 K€ comprennent des parts d'OPCVM ouverts de droit français et des Euro Medium Term Note (EMTN) pour 63 172 K€ ainsi que deux certificats de dépôt négociables pour 10 002 K€.

6.1.1. OPCVM et EMTN

Les décisions d'investissement ou de désinvestissement, prises par la Direction Générale, respectent des règles d'investissement et des procédures administratives validées par le Comité d'Audit. Elles font l'objet d'un suivi régulier des risques, notamment de crédit, de taux et de liquidité.

Ces OPCVM et EMTN sont valorisés quotidiennement en fonction des valeurs liquidatives publiées (mark to market).

(en milliers d'euros)	Valorisation à la juste valeur IAS 39 au 31.12.2007	Mouvements de la période		Impact juste valeur au titre de l'exercice 2008	Valorisation à la juste valeur IAS 39 au 31.12.2008
		Acquisitions	Cessions		
		À la valeur d'acquisition	À la juste valeur des parts détenues 31.12.2007	Au coût d'acquisition des parts acquises en 2008	
EMTN*	9 316				7 587
FCP Monétaires**	40 839	20 200	(19 066)	(5 008)	38 053
FCP Diversifiés	32 507	3 364	(22 045)	(800)	11 737
FCP Actions	10 120				5 795
TOTAL	92 782	23 564	(41 111)	(5 808)	63 172

* Échéances sur le 1^{er} semestre 2012.

** Portefeuille composé uniquement de FCP monétaires en euros.

Au cours de l'exercice 2008, les cessions de parts de FCP pour 46 919 K€ ont généré une plus-value de 2 486 K€ enregistrée dans le compte de résultat au poste « gains et pertes nets sur actifs disponibles à la vente ». Ces cessions, réalisées au cours de l'exercice, s'accompagnent d'une reprise (3 239 K€) de la réserve de réévaluation associée à la mise en juste valeur des « titres disponibles à la vente » telle qu'évaluée au 31 décembre 2007. Par ailleurs, la mise en juste valeur du portefeuille au 31 décembre 2008 conduit à une diminution brute de cette réserve de 6 255 K€, d'où un impact brut négatif sur les capitaux propres de 9 494 K€ et après retraitement de l'effet d'impôt de 6 225 K€.

Sur l'ensemble du portefeuille, la part en actions représente 10 %, essentiellement sur des actions européennes.

Le portefeuille de FCP Diversifiés est principalement constitué par des investissements dans les FCP suivants : UFF Obligation 3-5 C (FR 0007387642), LFP Allocation I (FR 0010158220), Seven World Asset Allocation Fund II (FR 0010416008), Carmignac Patrimoine A (FR 0010135103), Acropole Convertibles Monde I (FR 0010383463), UFF Emergence I (FR 0010337352), Pim Yield Growth A (FR 0010320002) et Aviva Investors Actions Euro (FR0007045604)

En application des principes (§ 5.2.), si les conditions de marché restent inchangées, une partie des moins-values latentes sur les actifs disponibles à la vente risque d'être constatée en résultat sur l'exercice 2009.

6.1.2. Certificats de dépôt négociables

Il s'agit de deux certificats de dépôt négociables émis par Calyon, respectivement pour 3 001 K€ et 7 001 K€, à échéance du 30 mars 2009 (intérêts précomptés au taux de 2,73 %).

> 6.2. Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ces créances représentent essentiellement le solde des comptes ouverts chez Calyon. Toutes les créances à terme ont une échéance inférieure à 3 mois.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Créances à vue	15 658	13 075
<i>Dont comptes ordinaires</i>	<i>15 658</i>	<i>13 075</i>
Créances à terme	13 071	13 870
<i>Dont dépôts à terme</i>	<i>13 071</i>	<i>13 870</i>
Créances rattachées	23	16
TOTAL	28 752	26 961



Comptes consolidés

> 6.3. Autres actifs et créances diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
GIE Suresnes Bail 1 ⁽¹⁾	3 904	0
Clients partenaires ⁽²⁾	31 454	20 206
Taxes diverses	1 205	950
Fournisseurs avances et acomptes versés	480	324
Fonds de garantie des dépôts	141	139
Autres	1 567	2 555
TOTAL	38 751	24 174

(1) GIE Suresnes Bail 1 : l'objet de ce GIE fiscal GIE Suresnes Bail 1 était la construction d'un bâtiment destiné à l'Aérospatiale pour ses recherches et loué à celle-ci dans le cadre d'un crédit bail d'une durée de 18 ans. Le GIE Suresnes Bail 1 a été constitué le 17 décembre 1990 pour une durée de 25 ans entre la Banque Indosuez et l'Union Financière de France Banque. Le coût de l'opération a notamment été financé par des avances à hauteur de 8 048 503 € versées par l'Union Financière de France Banque (avances consenties progressivement de 1991 à fin 1996) correspondant aux économies fiscales réalisées par cette dernière sur cette période. Le remboursement du principal est effectif depuis 2001, date à laquelle le GIE est devenu bénéficiaire (les intérêts étant perçus depuis l'origine des débloques). L'intégralité des avances (rémunérées au taux de 2,75 %) effectuées au GIE Suresnes Bail 1 a été remboursée au 31 décembre 2008. Un impôt différé passif a été comptabilisé afin d'assurer la neutralité fiscale de l'opération.

(2) Clients Partenaires : ce poste regroupe les créances sur les promoteurs immobiliers, compagnies d'assurance et les commissions de gestion sur FCP à recevoir.

> 6.4. Échéancier des autres actifs et créances diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Part recouvrable à un an au plus	35 833	23 950
Part recouvrable à plus d'un an et à moins de 5 ans	2 918	224
Part recouvrable à plus de 5 ans	-	-
TOTAL	38 751	24 174

> 6.5. Immobilisations

6.5.1. Immobilisations incorporelles

6.5.1.1. Valeurs brutes des immobilisations

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de la période		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	2 981	75	115	2 941
Autres	825	-	-	825
TOTAL	3 806	75	115	3 766

6.5.1.2. Valeurs des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de la période		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	1 713	841	115	2 439
Autres	741	-	-	741
TOTAL	2 454	841	115	3 180

6.5.1.3. Valeurs nettes des immobilisations

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de la période		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Logiciels	1 268	-	766	502
Autres	84	-	-	84
TOTAL	1 352	-	766	586

6.5.2. Immeuble de placement/immobilisations corporelles

L'immeuble de Boulogne étant considéré comme un immeuble d'exploitation pour la partie occupée par le Groupe et comme un immeuble de placement pour la partie louée à des tiers, les variations de ces deux postes sont présentées globalement.

6.5.2.1. Valeurs brutes Immeuble de placement/immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de l'exercice		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	8 156			8 156
Constructions	45 398	94	63	45 429
Autres immobilisations	14 822	557	246	15 133
TOTAL	68 376	651	309	68 718

6.5.2.2. Valeurs des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de l'exercice		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	-	-	-	-
Constructions	20 059	980	63	20 976
Autres immobilisations	10 826	1 125	160	11 791
TOTAL	30 885	2 105	223	32 767

6.5.2.3. Valeurs nettes immeuble de placement/immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de l'exercice		31.12.2008
		Augmentations	Diminutions	
Terrains	8 156			8 156
Constructions	25 339		886	24 453
Autres immobilisations	3 996		654	3 342
TOTAL	37 491		1 540	35 951

6.5.2.4. Valorisation des immeubles

Les valeurs au titre des immeubles de Iéna et Boulogne, estimées par référence aux évaluations d'experts indépendants, sont au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Provisions	Valeurs nettes comptables	Valeurs recouvrables
Iéna	23,0	9,9		13,1	21,6
Boulogne	36,1	15,6		20,5*	22,0

* Dont partie immeuble de placement pour 9 M€.

7

Informations complémentaires sur le passif**> 7.1. Capitaux propres**

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Total des capitaux propres comptables (IFRS)	160 675	106 279
Immobilisations incorporelles	(1 268)	(503)
Résultat latent des actifs disponibles à la vente	(2 627)	-
Solde du dividende prévu	(62 152)	(15 900)
Fonds propres de base	94 628	89 876
Réintégration de 45 % des actifs disponibles à la vente (avant impôts)	1 803	-
TOTAL DES FONDs PROPRES	96 431	89 876



Comptes consolidés

> 7.2. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Comptes espèces PEA	3 890	4 381
Compte de dépôt de la SCPI Uifrance Immobilier	1 775	2 082
Comptes des clients en attente d'investissement	724	481
TOTAL	6 389	6 944

> 7.3. Autres passifs et dettes diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Opérations sur titres ⁽¹⁾	4 576	8 881
Personnel, rémunérations dues	12 858	9 566
Organismes sociaux et autres	12 918	10 015
Fournisseurs	3 288	3 949
Taxes diverses	4 657	2 325
Autres	1 930	5 048
TOTAL	40 227	39 784

(1) Il s'agit des sommes détenues provisoirement par la Société, en instance d'investissement ou de règlement aux clients.

> 7.4. Échéancier des autres passifs et dettes diverses

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Part exigible à un an au plus	40 227	39 784
Part exigible à plus d'un an et à moins de 5 ans	-	-
Part exigible à plus de 5 ans	-	-
TOTAL	40 227	39 784

> 7.5. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Mouvements de l'exercice			31.12.2008	Échéances	
		Dotations	Reprises			- 1 an	+ 1 an
			Utilisées	Non utilisées			
Risque clientèle ⁽¹⁾	1 800	470	209	663	1 398	858	540
Risque prud'homal ⁽¹⁾	3 525	539	555	96	3 413	107	3 306
Risque URSSAF ⁽²⁾	1 759	358			2 117	31	2 086
Indemnités de départ à la retraite ⁽³⁾	5 188	934	166	-	5 956	281	5 675
Autres	340	43	16	19	348	20	328
TOTAL	12 612	2 344	946	778	13 232	1 297	11 935

(1) Ces provisions correspondent à des litiges avec des clients (risque clientèle) et des litiges avec des collaborateurs (litiges prud'homal). L'ensemble de ces litiges existent au 31 décembre 2008 et ne proviennent pas d'événements postclôture.

(2) Uifrance Patrimoine a fait l'objet en 2006 d'un contrôle Urssaf portant sur les années 2003, 2004 et 2005. L'Urssaf remet en cause le non-assujettissement des remboursements forfaitaires des frais professionnels des Conseillers en Gestion de Patrimoine à la csg/crds. UFP conteste fermement cette remise en cause et elle a à cet effet saisi la Commission de Recours Amiable. Elle a néanmoins décidé de constituer une provision de 2 M€ dans ses comptes.

(3) Au 31 décembre 2008, la provision pour indemnités de départ à la retraite tient compte des hypothèses suivantes :

- départ en retraite à 65 ans ;
- turn-over du personnel ;
- hypothèse de mortalité s'appuyant de la Table Vie 2000/2002 ;
- taux d'actualisation de 5,86 % ;
- taux d'augmentation des salaires de 2,7 %.

Évolution sur l'exercice (en milliers d'euros)	2007	2008
Valeur actuelle des prestations		
À l'ouverture de l'exercice	5 100	7 321
Droits supplémentaires acquis	384	340
Actualisation de l'année	208	281
Modification de régime à amortir ⁽¹⁾	2 133	-
Modification de régime Syntec à amortir	2 133	433
Écarts actuariels	(380)	(388)
<i>Dont écarts d'expérience</i>	469	424
Prestations payées	(124)	(166)
À la clôture de l'exercice	7 321	7 821
Dette actuarielle	7 321	7 821
Coût des services passés non encore acquis ⁽¹⁾	(2 133)	(1 865)
Valeur vénale des placements	0	0
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	5 188	5 956
Charges comptabilisées		
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	384	340
Actualisation de l'année	208	281
Écarts actuariels	(380)	(388)
Amortissements des services passés non reconnus	0	700
TOTAL	212	933
Dont charges financières	208	280
Dont charges d'exploitation	4	653

(1) Suite à la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 qui a créé une contribution sur les indemnités de départ à la retraite, les impacts sur le montant de l'engagement ont été considérés comme une modification du régime actuel et ont été traités en « coût des services passés », soit un étalement de ce coût, estimé à 2 133 k€ pour le Groupe, sur 4 ans (correspondant à la durée résiduelle moyenne d'acquisition des droits par les salariés concernés) à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

> 7.6. Actions propres détenues

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 21 avril 2005 (6^e résolution), 27 avril 2006 (5^e résolution), 26 avril 2007 (5^e résolution) et 17 avril 2008 (5^e résolution), la société Union Financière de France Banque est autorisée à réaliser des achats d'actions propres à hauteur de 728 916 actions.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

En nombre d'actions	Réalisation	Mandat de rachat	Mandat de liquidité
Détention au 01.01.2005	-	-	-
Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2005	121 026	119 455	1 571
Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2006	95 611	94 612	999
Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2007	59 917	54 296	5 621
Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2008	65 429	64 581	848
Achats cumulés d'actions	341 983	332 944	9 039
Détention au 31.12.2008	341 983		

Les achats d'actions intervenus sur l'exercice ont été imputés en diminution des capitaux propres pour un montant brut de 2 169 K€, correspondant au coût d'acquisition de ces actions.



Comptes consolidés

> 7.7. Engagements hors bilan

Le Groupe se porte caution, au titre des loyers de certains locaux commerciaux. Cet engagement porte sur un montant de 126 K€ à fin décembre 2008, à comparer à 121 K€ à fin 2007.

Le Groupe dispose par ailleurs de garanties reçues de la part d'établissements de crédit, pour un montant de 270 K€ à fin décembre 2008, stable par rapport à fin 2007.

> 7.8. Plans de souscription d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

7.8.1. Caractéristiques des différents plans

Attribution d'options de souscription – Situation au 31.12.2008

Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées		Prix d'exercice en euros	Rabais	Nombre de bénéficiaires	Options annulées ^{(1)*}		Options levées ⁽²⁾⁽³⁾		Options non levées ⁽⁴⁾	
		Total	Dont mandataires				Nombre total de bénéficiaires	Nombre total	Nombre total de bénéficiaires	Nombre total	Nombre total	Dont mandataires
19.03.02	19.03.08	125 900	-	32,84	5 %	27	11	59 476	18	66 424	0	0
18.03.03	18.03.09	159 100	17 500	18,58	5 %	34	10	40 850	19	90 650	27 600	0
16.03.04	16.03.10	167 850	30 000	32,32	5 %	39	5	15 150	1	96	152 604	30 000
TOTAL		452 850	47 500			59	20	115 476	27	157 170	180 204	30 000
% DU CAPITAL D'UFFB		2,79 %	0,29 %					0,71 %		0,97 %	1,11 %	0,18 %

Attribution gratuite d'actions – Situation au 31.12.2008

Date d'attribution	Date d'échéance	Nombre d'actions attribuées		Nombre de bénéficiaires	Actions annulées ^{(1)*}		Actions remises		Actions non remises	
		Total	Dont mandataires		Nombre total de bénéficiaires	Nombre total	Nombre total de bénéficiaires	Nombre total	Nombre total	Dont mandataires
22.04.05	22.04.09	98 600	7 500	79	9	9 600	0	0	89 000	7 500
14.03.06	14.03.10	75 000	5 900	83	7	5 300	0	0	69 700	5 900
20.03.07	20.03.11	69 960	5 375	85	5	3 150	0	0	66 810	5 375
18.03.08	18.03.12	74 605	8 959	81	4	2 400	0	0	72 205	8 959
TOTAL		318 615	27 734	238	22	20 450	0	0	297 715	27 734
% DU CAPITAL D'UFFB		1,96 %	0,17 %			0,13 %		0,00 %	1,83 %	0,17 %

Synthèse au 31.12.2008

TOTAL	771 015	75 234	260	41	135 926	27	157 170	477 919	57 734
% DU CAPITAL D'UFFB	4,75 %	0,46 %			0,84 %		0,97 %	2,94 %	0,36 %

(1) Le nombre total d'options ou d'actions annulées en 2008 est de 20 726 (soit respectivement 5 926 sur le plan 2002, 2 200 sur le plan 2004, 4 000 sur le plan 2005, 3 050 sur le plan 2006, 3 150 sur le plan 2007 et 2 400 sur le plan 2008).

(2) Le nombre d'options levées en 2008 est de 33 072 (soit respectivement 12 174 sur le plan 2002, 20 802 sur le plan 2003 et 96 sur le plan 2004).

(3) Pour les options exercées en 2008, le cours moyen de l'action constaté est de 32,70 €.

(4) Le nombre d'options exerçables au 31 décembre 2008 est de 180 204 (contre 66 502 au 31 décembre 2007).

* Options ou actions annulées : soit consécutif au départ de collaborateurs, soit non exercées durant la période autorisée pour ceux toujours présents.

Nombre d'actions composant le capital : 16 231 226

7.8.2. Historique des plans

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Date d'attribution	16.03.2004	22.04.2005	14.03.2006	20.03.2007
Période d'indisponibilité/d'acquisition	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Date d'échéance	16.03.2008	22.04.2009	14.03.2010	20.03.2011
Période de conservation	-	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'options/d'actions	167 850	98 600	75 000	69 960
Prix d'exercice (en €)	32,32	0	0	0
Prix de l'action à la date d'attribution (en €)	31,30	35,00	48,70	49,00
Taux de rendement	-	-	-	7,5 %
Juste valeur à la date d'attribution (en €)	9,75	34,10	47,84	36,30
Taux d'intérêt	2,85 %	2,76 %	3,71 %	-
Volatilité*	36 %	29 %	26 %	-
Hypothèse de turn-over au 31.12.2005	26 %	24 %	-	-
Hypothèse de turn-over au 31.12.2006	26 %	22 %	19 %	-
Hypothèse de turn-over au 31.12.2007	17 %	16 %	15 %	14 %
Hypothèse de turn-over au 31.12.2008	18 %	16 %	16 %	13 %

* La volatilité a été déterminée sur la base de données historiques observées.

7.8.3. Valorisation du plan 2008

	Plan 2008
Date d'attribution	18.03.2008
Période d'acquisition	4 ans
Date d'échéance	18.03.2012
Période de conservation	2 ans
Nombre d'actions	74 605
Prix d'exercice (en €)	0
Prix de l'action à la date d'attribution (en €)	37,26
Juste valeur à la date d'attribution (en €)	26,33
Taux de rendement	7,3 %
Hypothèse du taux de rotation du personnel	12 %

7.8.4. Charges des plans

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Plan 2003	50	-
Plan 2004	430	213
Plan 2005	762	706
Plan 2006	732	831
Plan 2007	426	557
Plan 2008	-	339
TOTAL	2 400	2 646

Nota : pour les plans 2005, 2006, 2007 et 2008, il s'agit d'attributions gratuites d'actions alors que pour les plans 2003 et 2004, il s'agit d'attributions d'options de souscription d'actions.

Comptes consolidés

8

Informations sur le compte de résultat

> 8.1. Synthèse analytique

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Commissions de placement		
FCP	13,5	7,7
Assurance vie	30,1	23,3
Immobilier	34,7	28,0
Entreprise	4,9	3,9
Sous-total	83,2	62,9
Commissions de gestion		
FCP	50,3	39,3
Assurance vie	45,6	39,1
Immobilier	3,1	3,6
Entreprise	12,0	10,1
Sous-total	111,0	92,1
Total des commissions	194,2	155,0
Charges d'exploitation		
Frais de personnel commercial	(78,3)	(64,8)
Frais de personnel administratif	(20,7)	(22,1)
Frais généraux	(28,9)	(26,0)
Total des charges d'exploitation	(127,9)	(112,9)
Résultat opérationnel	66,3	42,1
Résultat financier	6,8	5,5
Autres produits d'exploitation	1,5	0,7
Résultat d'exploitation	74,6	48,3

> 8.2. Résultat par action

	31.12.2007	31.12.2008
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	48 266	30 902
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 961 251	15 932 004
Résultat par action (en euros)	3,02	1,94
Nombre d'actions et d'options de souscription	16 182 653	16 114 408
Résultat par action dilué (en euros)	2,98	1,92

> 8.3. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Les honoraires comptabilisés en 2008 par l'Union Financière de France Banque et ses filiales intégrées globalement pour la mission confiée au collège des Commissaires aux Comptes se décomposent comme suit :

	Réseau Ernst & Young				Cailliau Dedouit et Associés			
	2007		2008		2007		2008	
(en milliers d'euros)	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%	Montant H.T.	%
1 - Audit								
1.1 Commissariat aux Comptes	189	100	177	100	42	100	49	100
2 - Autres prestations	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES HONORAIRES	189	100	177	100	42	100	49	100

Nous n'avons confié à nos Commissaires aux Comptes aucune autre mission en dehors de leur mandat de Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe.

> 8.4. Impôt sur les bénéficiaires

L'Union Financière de France Banque et ses filiales françaises ont adopté le régime fiscal des groupes de sociétés.

8.4.1. Calcul de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Impôt exigible	27 171	18 990
Impôts différés	(873)	(1 594)
TOTAL	26 298	17 396

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Résultat comptable net consolidé	48 266	30 902
Impôt sur les sociétés	26 298	17 396
Résultat comptable consolidé avant impôt	74 564	48 298
Déductions et réintégrations nettes	3 311	(5 187)
Résultat fiscal consolidé	77 875	43 111
Taux normal de l'IS	33,33 %	33,33 %
Impôt sur les sociétés	25 958	14 370
Contribution sociale (3,3 %)	831	449
Impôts différés	(873)	(1 594)
Autres ⁽¹⁾	382	4 171
Charge d'impôt au compte de résultat	26 298	17 396
TAUX D'IMPÔT GLOBAL	35,27 %	36,02 %

(1) L'impôt lié à la variation des gains latents sur les actifs disponibles à la vente durant l'exercice ainsi que celui généré par l'annulation du résultat réalisé sur les actions propres respectivement pour 407 k€ en 2007 et 3 312 k€ en 2008.

Comptes consolidés

8.4.2. Détail des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Impôts différés actif		
Participation des salariés	339	325
Indemnité de départ à la retraite	1 786	2 051
Crédit bail	429	420
Autres	1 041	830
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	3 595	3 626
Impôts différés passif		
Amortissements sur constructions	783	392
GIE Suresnes Bail 1	2 303	-
Autres	2 096	3 227
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	5 182	3 619
Impôts différés nets (passif)	1 587	(7)

9

Informations relatives aux parties liées

> 9.1. Transactions avec les parties liées

AVIVA FRANCE, Société mère de l'Union Financière de France Banque, est considérée comme « partie liée » au sens de la norme IAS24 « Information relative aux parties liées ». Les relations opérationnelles entre les sociétés du Groupe de l'Union Financière de France et le Groupe AVIVA FRANCE concernent l'activité d'assurance vie (AVIVA VIE) et la gestion financière de certains OPCVM (AVIVA Investors France).

Les éléments concernant les opérations avec AVIVA FRANCE sont :

(en milliers d'euros)	2007	2008
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle	0	0
Autres actifs et créances diverses	17 711	10 662
Passif		
Autres passifs et dettes diverses	2 110	2 621
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	505	158
Produits des commissions	132 770	105 922
- dont Aviva Vie	36 193	30 862
- dont Aviva Investors France	96 577	75 060
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(1 271)	(1 504)

(1) Dont prestations informatiques liées aux développements de logiciels.

> 9.2. Rémunérations des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	2007	2008
Montant des rémunérations allouées		
Aux membres du Comité de Direction ⁽¹⁾	1 497	1 486
Aux membres du Conseil d'Administration ⁽²⁾	20	20
Prime versée au titre du régime de retraite surcomplémentaire	-	862
Provision des indemnités de fin de carrière		
Aux membres du Comité de Direction ⁽¹⁾	113	66

(1) Au 31 décembre 2008, le Comité de Direction est composé de huit personnes.

(2) Il s'agit de jetons de présence. Ces derniers ont été répartis par moitié à chacun des deux administrateurs indépendants qui n'ont de lien ni avec la maison mère AVIVA ni avec le management de l'entreprise. Ces derniers sont les seuls à percevoir des jetons de présence.

À la clôture, les options de souscription d'actions et les actions attribuées gratuitement détenues par les membres du Comité de Direction depuis le plan 2003 se décomposent comme suit :

En nombre	2007	2008
Options de souscriptions d'actions	74 012	50 000
Attribution gratuite d'actions	40 260	50 537

10

Informations sur le tableau de flux de trésorerie

> 10.1. Flux d'investissement et flux de trésorerie

La variation des titres disponibles à la vente est placée en flux d'investissement pour leur valeur d'acquisition. La variation de 34 614 K€ sur 2008 correspond au solde net des cessions, notamment afin de permettre le paiement du dividende, de montant, exceptionnel, versé en 2008 au titre de 2007.

> 10.2. Flux lié aux opérations de financement

Dividendes payés :

(en milliers d'euros)	Acompte	Dates	Solde	Dates
2006	-	-	28 684	27.04.2007
2007	17 532	01.11.2007	62 214	23.04.2008
2008	15 883	06.11.2008		

2 – RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes consolidés de la société Union Financière de France Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède en date de clôture à la mise en juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et à l'identification d'une diminution durable de leur valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.2 et 6.1 de l'annexe.

Le Groupe procède, selon les modalités décrites dans la note 7 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant sur l'estimation de la valeur des plans de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, ainsi que sur la comptabilisation des engagements de retraite. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié de ces modalités et de leur correcte mise en œuvre, ainsi qu'à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III > Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Vincent ROTY

CAILLIAU DEDOUIT et ASSOCIÉS
Laurent BRUN

Rapport général des Commissaires aux Comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société Union Financière de France Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I > Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, la société procède, en date de clôture, à l'identification des moins-values latentes entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres de placement et celles entre la valeur d'utilité et la valeur d'acquisition pour les parts dans les entreprises liées et enregistre des provisions pour dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 3.2, 3.3, 4.2 et 4.3 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère approprié de ces modalités et de leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III > Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- > la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- > la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 3 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit
Vincent ROTY

CAILLIAU DEDOIT et ASSOCIÉS
Laurent BRUN

Comptes sociaux

Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Caisses, banques centrales	38	62
Créances sur les établissements de crédit	14 572	12 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	3 001
Actions et autres titres à revenu variable	88 170	50 098
Participations & activité de portefeuille	32	62
Parts dans les entreprises liées	36 413	36 413
Immobilisations incorporelles	30	30
Immobilisations corporelles	36 316	35 174
Actions propres	12 013	14 183
Autres actifs	6 791	8 394
Comptes de régularisation	16 889	11 517
TOTAL DE L'ACTIF	211 264	171 131

Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Engagements donnés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	350	355

Passif (en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Comptes créditeurs de la clientèle	11 938	11 482
<i>Comptes d'épargne à régime spécial (à vue)</i>	3 889	4 381
<i>Autres dettes (à vue)</i>	8 049	7 101
Autres passifs	10 347	13 781
Comptes de régularisation	15 232	11 610
Provisions pour risques et charges	8 115	9 945
Capitaux propres	165 632	124 313
<i>Capital souscrit</i>	15 434	15 465
<i>Primes d'émission</i>	26 720	27 478
<i>Réserves</i>	65 607	60 020
<i>Report à nouveau</i>	32 102	1 245
<i>Acompte sur dividendes</i>	(17 532)	(15 883)
<i>Résultat de l'exercice</i>	43 301	35 988
TOTAL DU PASSIF	211 264	171 131

Engagements hors bilan

	31.12.2007	31.12.2008
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	180	180

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés (y compris dividendes de filiales)	10 368	6 879
Produits nets des commissions	124 803	96 433
Autres produits nets d'exploitation	3 093	3 014
PRODUIT NET BANCAIRE	138 264	106 326
Charges générales d'exploitation	(73 718)	(57 385)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 457)	(1 299)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	63 089	47 642
Gains nets sur actifs immobilisés	-	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	63 089	47 642
Impôts sur les sociétés	(19 788)	(11 654)
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	43 301	35 988



Comptes sociaux

Extrait de l'annexe aux comptes annuels

1

Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes annuels arrêtés en application du principe de prudence sont présentés conformément aux dispositions du règlement 91-01 modifié du Comité de réglementation applicable aux établissements de crédit.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

> 1.1. Reconnaissance des produits

Les commissions de placement sont comptabilisées en produits à l'issue du délai de réflexion légal accordé aux clients.

Les commissions de diffusion et de prélèvement sont perçues à la date d'ouverture des comptes/plans et/ou des versements de fonds.

Les commissions constatées en charges correspondent à des frais divers liés aux opérations avec la clientèle.

> 1.2. Titres de participation dans les entreprises liées

Les titres de participation sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition.

> 1.3. Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur de marché à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition.

> 1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'Union Financière de France Banque évalue ses actifs immobilisés au coût amorti. Des composants ont été définis ainsi que leur durée d'utilité propre et sont comptabilisés séparément.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Les durées et modes d'amortissement des immobilisations corporelles de l'Union Financière de France Banque se présentent comme suit :

Actifs Immobiliers		
Composants	Immeuble haussmannien (avenue d'Iéna)	Immeuble non haussmannien (Boulogne)
Gros œuvre	80 ans	60 ans
Clos & couvert	30 ans	25 ans
Autres	20 et 15 ans	20 et 15 ans
	Mode linéaire	

> 1.5. Actions propres détenues

Toutes les actions propres acquises dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat de ses propres actions en vue d'une attribution gratuite aux collaborateurs et d'un mandat de liquidité sont enregistrées à leur coût d'acquisition. La charge correspondante à l'attribution gratuite, répartie sur la durée d'immobilisation des titres avant leur attribution aux bénéficiaires et prévue au plan pour 4 ans, est comptabilisée en provision pour risque.

> 1.6. Impôts sur les sociétés

L'Union Financière de France Banque et ses filiales, détenues directement ou indirectement à au moins 95 %, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le calcul de l'impôt sur les sociétés (IS) dû par Union Financière de France Banque est effectué en tenant compte des éventuels déficits fiscaux des filiales intégrées.

Comptes sociaux

2

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (milliers d'euros)	15 135	15 172	15 341	15 434	15 465
Nombre d'actions ordinaires existantes	15 884 122	15 923 004	16 100 626	16 198 154	16 231 226
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	néant	néant	néant	néant	néant
Nombre maximal d'actions futures à créer <i>Par conversion d'obligations</i>	néant	néant	néant	néant	néant
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 035	116 325	132 454	139 249	107 803
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	53 165	55 537	55 457	68 083	57 608
Impôts sur les bénéfices	17 649	17 408	15 824	19 788	11 654
Participation des salariés due au titre de l'exercice	néant	néant	néant	néant	néant
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 828	34 687	46 148	43 301	35 988
Résultat distribué	38 916	40 604	46 692	80 991	32 462
III – RÉSULTATS PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,24	2,39	2,46	2,98	2,83
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,38	2,18	2,87	2,67	2,22
Dividende net attribué par action	2,45	2,55	2,90	5,00	2,00
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice (milliers d'euros)	408	383	415	433	669
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...) (milliers d'euros)	193	201	204	201	1 270

3

Filiales et participations

Informations financières concernant les filiales et les participations

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus ⁽¹⁾	
				Brute	Nette
I – Filiales (détenues à + de 50 % par la Société)					
UFIFRANCE GESTION Siren n° 776038614 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	153	2 813	100,00	341	341
UFIFRANCE PATRIMOINE Siren n° 776042210 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	5 322	5 795	100,00	35 213	35 213
SEGESFI Siren n° 322847690 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	230	232	90,49	294	294
UFF INTERNATIONAL SA 39, allée Scheffer L- 2520 LUXEMBOURG	1 030	248	100,00	564	564

(en milliers d'euros)	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
I - Filiales (détenues à + de 50 % par la Société)					
UFIFRANCE GESTION Siren n° 776038614 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	114	77 715	5 548	5 400
UFIFRANCE PATRIMOINE Siren n° 776042210 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	114	70 763	(4 954)	3 490
SEGESFI Siren n° 322847690 32, avenue d'Iéna 75783 Paris Cedex 16	-	-	2 397	593	573
UFF INTERNATIONAL S.A. 39, allée Scheffer L- 2520 LUXEMBOURG	-	-	44	21	-

(1) Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est enregistrée dès qu'une moins-value latente est constatée entre la valeur d'utilité à la clôture de l'exercice et la valeur d'acquisition. La valeur d'utilité d'UFIFRANCE PATRIMOINE a été estimée supérieure à la valeur nette comptable des titres détenus en raison de la qualité du réseau commercial et du savoir-faire acquis par cette société.

Le rapport annuel et les comptes sociaux de l'Union Financière de France Banque peuvent être obtenus sur simple demande au siège social.

Attestation des responsables

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 20 mai 2009

Nicolas SCHIMEL
Directeur Général

Martine SIMON CLAUDEL
Directeur Général Délégué